

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 novembre 2008

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2009 - (n° 1127)
(Seconde partie)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II - 474

présenté par
M. Carrez

ARTICLE 49

Compléter la dernière phrase de l'alinéa 10 par les mots :

« mentionnés au 1 »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.